



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département du développement économique (DDE)

POST TENEBRAS LUX



DEMANDE D'EXONÉRATION TOTALE / PARTIELLE DES LOYERS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020 - de 7'000.- CHF À 15'000.- CHF, HORS CHARGES (VESTA 3b)

Pour les locaux commerciaux dont le loyer mensuel est supérieur à 7'000.- CHF et n'excède pas 15'000.- CHF, la mesure de soutien n'est ouverte qu'aux locataires qui ont dû fermer leur établissement ou dont l'activité a été interdite, en novembre, respectivement en décembre 2020.

A remplir par le locataire de préférence électroniquement

Raison sociale (nom de l'entreprise) :		
Titulaire du bail :		
N° d'identification des entreprises - IDE : <i>(si disponible)</i>		
Nature de l'activité :		
Adresse :		
Code postal et commune :		
Email :		
Téléphone :		
Type de local (hors parking):		
Loyer mensuel en francs (hors charges) :		
Charges mensuelles en francs :		
Mois concerné(s) :	Novembre <input type="checkbox"/>	Décembre <input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il dû fermer par décision des autorités en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19 ?	Oui Non	Oui Non
Pourcentage d'exonération demandée : <i>(jusqu'à 80% pour les loyers mensuels supérieurs de 7'000.- CHF à 15'000.- CHF maximum)</i>		

Je déclare sur l'honneur être en difficulté financière en raison de la crise COVID-19 et ne pas être en mesure de payer la totalité du loyer du mois de novembre, respectivement de décembre 2020; de ce fait, je sollicite un soutien extraordinaire.

Je déclare également ne pas être en retard dans le paiement de mon loyer, au 31 octobre 2020.

Enfin, je m'engage à préserver les emplois de mon entreprise, dès lors que je bénéficie d'un soutien public.

Pour le surplus, j'autorise le bailleur à transmettre à l'Etat de Genève le présent formulaire. J'autorise dès lors expressément la communication de ces données personnelles à l'Etat de Genève et à la commune où est domiciliée l'entreprise pour le traitement de ma demande.

Lieu, date, nom et prénom	
---------------------------	--

*Veuillez renvoyer, **jusqu'au 15 janvier 2021** le formulaire à votre bailleur (régie ou propriétaire) de préférence par messagerie électronique.*